



Réunion du Comité Syndical

*Le 9 mars 2016 -14h30
en mairie de Saint-Jouan-des-Guérets*

COMPTE RENDU DE REUNION

ORDRE DU JOUR

<i>1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2016.....</i>	<i>3</i>
<i>2. Désignation d'un secrétaire de séance.....</i>	<i>3</i>
<i>3. Information sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le Comité</i>	<i>3</i>
<i>4. Finances</i>	<i>3</i>
4.1. Approbation du compte de gestion 2015	3
4.2. Approbation du compte administratif 2015.....	4
4.3. Programme pluriannuel de travaux	5
4.4. Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015	10
4.5. Vote du budget primitif 2016	11
<i>5. Travaux</i>	<i>13</i>
5.1. Attribution du marché de travaux forestiers – barrage de la Merveille	13
5.2. Aqueduc Vilaine Atlantique	15
<i>6. Divers.....</i>	<i>15</i>
6.1. Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'étude diagnostic de bassin versant	15

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude

Secrétariat – Centre d'Affaires Le Cézembre
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712
35418 SAINT-MALO CEDEX

Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : secretariat@smpepce.fr

L'an deux mille seize, le neuf mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le trois mars deux mille seize, s'est réuni à la Mairie de Saint-Jouan-des-Guérêts, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres Titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10

Membres présents :

Représentants du S.I.E.B. :

M. Jean-Luc BOURGEOUX, Membre titulaire
M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Denis RAPINEL, Membre titulaire
M. Raymond DUPUY, Membre titulaire
M. Luc COUAPPEL, Membre titulaire
M. Henri MONAT, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :

M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Alain LAUNAY, Membre titulaire
M. Camille BONDU, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentante de la Ville de Dinard :

Mme Martine CRAVEIA-SCHÜTZ, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Saint Lunaire :

M. Michel PENHOUE, Membre titulaire

Représentants de la Ville de Saint Malo :

M. Jacques BENARD, Membre titulaire

Y assistaient également :

M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Bérange HENNACHE, Animatrice
Mme Marianne CRÉNO, Secrétaire administrative
M. Antoine KAPFER, Trésorier municipal Saint-Malo
M. Auguste FAUVEL, SMG 35, pour le point 5.2
M. Jean-Pierre TROUSLARD, SMG 35, pour le point 5.2
M. Vincent SAVIGNAC, SAUR
Mme Faustine GERARD, SAUR

Secrétaire de séance :

M. Michel PENHOUE

Absent excusé :

M. Claude RENAULT, Membre suppléant SIERG

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 5 février 2016

Le compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical en date du 5 février 2016 est soumis à l'approbation des membres du Comité.

En l'absence d'observations, le PV est adopté à l'unanimité des membres du comité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Michel PENHOUET est désigné secrétaire de séance.

3. Information sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations accordées par le Comité

En application des délégations qu'il a reçues, le Président a procédé :

- A la signature d'un devis OUEST TP pour la fourniture et le transport de matériau reconstitué 0/30 sec. à l'étang de Mireloup au Tronchet, pour un montant de 518,40 € TTC.
- A la demande de subventions aux taux maximums auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du SMG 35, pour l'acquisition des parcelles de M. LEGRAND n° D784, D787, D791, D792, sises à Plerguer, situées en périmètre de protection de la retenue de Beaufort.

4. Finances

4.1. Approbation du compte de gestion 2015

Le Compte de Gestion a été dressé par M. KAPFER, trésorier du syndicat.

Après présentation du Compte de Gestion, le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, les décisions modificatives des 16/09/2015 et 02/12/2015, le programme de travaux du 04/03/2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier :

- A repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement,
- A procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

- Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4.2. Approbation du compte administratif 2015

Le Compte Administratif 2015 est présenté en séance.

Le tableau suivant en dresse une synthèse générale :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II	
VUE D'ENSEMBLE						A1	
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 345 330.88	G	4 750 900.31	G-A	1 405 569.43
	Section d'investissement (y compris comptes 1064 et 1068)	B	1 911 859.33	H	1 623 426.53	H-B	-288 432.80
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation (002)	C	0	I	580 066.88		
	Report en section d'investissement (001)	D	0	J	1 440 944.81		
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D	5 257 190.21	Q = G+H+I+J	8 395 338.53	Q-P	3 138 148.32
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)	Section d'exploitation	E	0.00	K	0		
	Section d'investissement	F	554 873.75	L	493 707.98		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	E+F	554 873.75	K+L	493 707.98		
RESULTAT CUMULE		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
		A+C+E	3 345 330.88	G+I+K	5 330 967.19		1 985 636.31
		B+D+F	2 466 733.08	H+J+L	3 558 079.32		1 091 346.24
TOTAL CUMULE		A+B+C+D+E+F	5 812 063.96	G+H+I+J+K+L	8 889 046.51		3 076 982.55

Après avoir présenté le Compte Administratif 2015, le Président quitte la salle.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir élire un Président de Séance pour le Vote du Compte Administratif 2015.

M. Jacques BENARD est élu Président de séance.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2015, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives du 16/09/2015 et 02/12/2015,

- **De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2015,**
- **De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

4.3. Programme pluriannuel de travaux

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les **autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)** sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières :

⇒ Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

⇒ Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

⇒ Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

⇒ Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président.

⇒ Elles sont votées par le Comité Syndical, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Comité Syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

⇒ Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

⇒ En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Président jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est proposé au Comité Syndical d'ouvrir pour 2016 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016 (intègre les RAR 2015)	CP 2017	CP 2018	Financements presentis à titre indicatif.
N°14	Réhabilitation des réservoirs de Ponthual	1 023,25	1 023,25			1 023,25
N°18	Dispositif d'auscultation du barrage de Bois-Joli	3 887,37	3 887,37			
N°19	Réhabilitation Pontphily	30 000,00	30 000,00			
N°22	Canalisation sous la Rance	4 041 315,95	341 315,95	3 700 000,00		4 041 315,95
N°23	Continuité écologique barrage de Bois-Joli	170 000,00	20 000,00	150 000,00		
N°24	Séparation réseaux adduction-distribution – station de St-Guinoux	120 000,00	120 000,00			
N°25	Réhabilitation du barrage de Beaufort	1042,86	1042,86			
N°28	Acquisition et travaux Landal	30 000,00	30 000,00			
	TOTAL	4 547 269,93	697 269,93	3 850 000,00		4 042 339,20
N°27	Dispositif d'auscultation du barrage de Mireloup	105 899,98	105 899,98			
N°29	Audit Usine de Beaufort	150 000,00	150 000,00			75 000,00
	TOTAL	255 899,98	255 899,98			75 000,00
N°30	Programme de travaux 2015	1 896 079,20	1 896 079,20			
	Canalisation Ø500 mm-St-Jouan	188 815,00	188 815,00			
	Déplacement feeder Ponthual-Isle Célée	1 000 000,00	1 000 000,00			
	Mesure des débits réservés	50 000,00	50 000,00			
	Mise en place de vannes sur feeders	300 000,00	300 000,00			
	Protection voirie barrage de Beaufort	50 000,00	50 000,00			

	Déviation Les Rives à Plerguer	123 494,20	123 494,20			
	Maîtrise d'œuvre Bourgois	70 270,00	70 270,00			
	Divers	113 500	113 500			
N°31	Sécurisation de la Rive Droite par la Rive Gauche	3 300 000,00	200 000,00	2 500 000,00	600 000,00	1 650 000
N°32	Réhabilitation des barrages de la Merveille et Ste-Suzanne	354 124,64	354 124,64			0
	TOTAL	5 550 203,84	2 450 203,84	2 500 000,00	600 000,00	1 650 000,00
N°33	Programme de travaux 2016	830 000,00	830 000,00			
	Clôtures des sites	80 000,00	80 000,00			
	Dalle Usine Bois-Joli	8 000,00	8 000,00			
	Réhabilitation Barrage de Landal + Dispositif d'auscultation	150 000,00	150 000,00			
	Réhabilitation Barrage de Pont-Avet + Dispositif d'auscultation	200 000,00	200 000,00			
	Réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célé	150 000,00	150 000,00			
	Etude de faisabilité de curage des retenues et valorisation des sédiments	30 000,00	30 000,00			
	DTA ouvrages (Diagnostics Techniques Amiante)	20 000,00	20 000,00			0
	Signalisation réseaux	30 000,00	30 000,00			0
	Diagnostic canalisations	40 000,00	40 000,00			0
	Divers	52 000,00	52 000,00			
	Maîtrise d'Oeuvre	40 000,00	40 000,00			0
	Etude de mobilisation de nouvelles ressources	30 000,00	30 000,00			

N°34	Programme de travaux 2017	270 000,00		90 000,00	180 000,00	
	Diagnostic Génie Civil Richebois	10 000,00		10 000,00		
	Diagnostic Génie Civil Blanche Roche	20 000,00		20 000,00		
	Continuité écologique Beaufort	80 000,00		20 000,00	60 000,00	
	Continuité écologique Mireloup	80 000,00		20 000,00	60 000,00	
	Continuité écologique Landal	80 000,00		20 000,00	60 000,00	
N°35	Remobilisation du site de Pont-Avet	600 000,00		50 000,00	550 000,00	100 000,00
	Refoulement	100 000,00		20 000,00	80 000,00	100 000,00
	Curage + Valorisation des sédiments	500 000,00		30 000,00	470 000,00	0,00
	TOTAL	1 700 000,00	830 000	140 000,00	730 000,00	100 000,00
	TOTAL GENERAL	12 053 373,80	4 233 373,75	6 490 000	1 330 000,00	5 867 339,20

Les dépenses seront financées par de l'autofinancement, de l'emprunt, des subventions, avances ou remboursements d'emprunts.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
VU l'instruction codificatrice M49,
VU le débat d'orientations budgétaires du 2 Décembre 2015,**

- ⇒ **D'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.**
- ⇒ **D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué, jusqu'à l'adoption du budget 2017, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus.**

4.4. Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015

Le Président propose au Comité Syndical de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats de l'exercice 2015, le Compte Administratif 2015 ayant été voté lors de cette même séance.

Le tableau ci-après reprend les résultats des différentes sections :

	Résultat de l'exécution 2015	Reports de l'exercice 2014	Résultat 2015 avec déduction des restes à réaliser	Restes à réaliser à reporter en 2016	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 405 569,43	580 066,88	1 985 636,31	0	1 985 636,31
Investissement	- 288 432,80	1 440 944,81	1 091 346,24	61 165,77	1 152 512,01
TOTAL	1 117 136,63	2 021 011,69	3 076 982,55		3 138 148,32

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'affecter le résultat de l'exercice 2015 selon les modalités suivantes :**
 - **Affecter en section d'investissement une partie de l'excédent d'exécution de l'exercice 2015, au compte 1068 – Autres Réserves - pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 994 903,85 €.**
 - **Reporter en section d'exploitation une partie de l'excédent d'exécution de l'exercice 2015 : R002 – Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté = 990 732,46 €**
 - **Reporter en section d'investissement l'excédent d'exécution de l'exercice 2015 : R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = 1 152 512,01 €.**

4.5. Vote du budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 est présenté en annexe selon l'instruction budgétaire et comptable M49.

Le volume global du budget primitif 2016, après intégration des restes à réaliser s'établit à **11 153 324,27 €**

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 020 253,01 €HT.**

DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	Charges à caractère général	2 134 507.34	-	1 744 500.00	1 744 500.00	1 744 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	218 000.00	-	190 500.00	190 500.00	190 500.00
65	Autres charges de gestion courante	70 000.00	-	71 000.00	71 000.00	71 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	2 422 507.34	-	2 006 000.00	2 006 000.00	2 006 000.00
66	Charges financières	297 064.76	-	240 000.00	240 000.00	240 000.00
67	Charges exceptionnelles	39 000.00	-	32 000.00	32 000.00	32 000.00
022	Dépenses imprévues	190 120.17	-	179 020.68	179 020.68	179 020.68
	Total des dépenses réelles d'exploitation	2 948 692.27	-	2 457 020.68	2 457 020.68	2 457 020.68
023	Virement à la section d'investissement	994 903.85	-	1 540 381.60	1 540 381.60	1 540 381.60
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 024 527.00	-	1 022 850.73	1 022 850.73	1 022 850.73
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	2 019 430.85	-	2 563 232.33	2 563 232.33	2 563 232.33
	TOTAL	4 968 123.12		5 020 253.01	5 020 253.01	5 020 253.01
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
					TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 020 253.01

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	Atténuations de charges	-	-	-	-	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 947 407.34	-	1 139 000.00	1 139 000.00	1 139 000.00
73	Produits issus de la fiscalité	-	-	-	-	-
74	Subventions d'exploitation	387 000.00	-	294 000.00	294 000.00	294 000.00
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00	-	1 825 000.00	1 825 000.00	1 825 000.00
	Total des recettes de gestion des services	3 335 407.34	-	3 258 000.00	3 258 000.00	3 258 000.00
76	Produits financiers	110 000.00	-	132 000.00	132 000.00	132 000.00
77	Produits exceptionnels	300 365.00	-	-	-	-
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'exploitation	3 745 772.34	-	3 390 000.00	3 390 000.00	3 390 000.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	642 283.90	-	639 520.55	639 520.55	639 520.55
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	642 283.90	-	639 520.55	639 520.55	639 520.55
	TOTAL	4 388 056.24		4 029 520.55	4 029 520.55	4 029 520.55
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	990 732.46
					TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 020 253.01
					Pour information :	
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 923 711.78				

La section d'investissement s'équilibre à **6 133 071,26 €.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	Immobilisations incorporelles	90 000.00	-	100 000.00	100 000.00	100 000.00
21	Immobilisations corporelles	138 333.33	-	155 000.00	155 000.00	155 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	2 607 207.69	554 873.75	3 578 500.00	3 578 500.00	4 133 373.75
	Total des opérations d'équipement	2 745 541.02	554 873.75	3 678 500.00	3 678 500.00	4 233 373.75
	Total des dépenses d'équipement	2 835 541.02	554 873.75	3 833 500.00	3 833 500.00	4 388 373.75
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
14	Provisions réglementées	-	-	-	-	-
15	Provisions risques et charges	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	523 746.54	-	296 461.87	296 461.87	296 461.87
18	Compte de liaison : affectation à	-	-	-	-	-
26	particip. et créances rattachées à des particip.	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	224 500.00	224 500.00	224 500.00
020	Dépenses imprévues	-	-	280 000.00	280 000.00	280 000.00
	Total des dépenses financières	523 746.54	-	800 961.87	800 961.87	800 961.87
4581	Total des opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 359 287.56	554 873.75	4 634 461.87	4 634 461.87	5 189 335.62
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	642 283.90	-	639 520.55	639 520.55	639 520.55
041	Opérations patrimoniales	26 195.80	-	304 215.09	304 215.09	304 215.09
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	668 479.70	-	943 735.64	943 735.64	943 735.64
	TOTAL	4 027 767.26	554 873.75	5 578 197.51	5 578 197.51	6 133 071.26
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 133 071.26

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2014	Restes à réaliser N - 1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	Subventions d'investissement	285 000.00	493 707.98	-	-	493 707.98
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	400 000.00	400 000.00	400 000.00
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	285 000.00	493 707.98	400 000.00	400 000.00	893 707.98
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	994 903.85	994 903.85	994 903.85
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation à	-	-	-	-	-
26	Particip. et créances ratt. à des participations	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	256 195.80	-	224 500.00	224 500.00	224 500.00
	Total des recettes financières	256 195.80	-	1 219 403.85	1 219 403.85	1 219 403.85
4582	Total des opérations pour comptes de tiers	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	541 195.80	493 707.98	1 619 403.85	1 619 403.85	2 113 111.83
021	Virement de la section de fonctionnement	994 903.85	-	1 540 381.60	1 540 381.60	1 540 381.60
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 024 527.00	-	1 022 850.73	1 022 850.73	1 022 850.73
041	Opérations patrimoniales	26 195.80	-	304 215.09	304 215.09	304 215.09
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 045 626.65	-	2 867 447.42	2 867 447.42	2 867 447.42
	TOTAL	2 586 822.45	493 707.98	4 486 851.27	4 486 851.27	4 980 559.25
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					1 152 512.01
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 133 071.26
	Pour information :					
	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 923 711.78				

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation au profit de la section d'investissement s'élève à 1 923 711,78 €. L'autofinancement est égal à :

Autofinancement strict par virement à la section d'investissement (021) + amortissement des investissements (040 en recettes d'investissement) – reprises de subventions des investissements (040 en dépenses d'investissement).

Le budget, tel que présenté, intègre le programme de travaux voté précédemment dans la cadre de l'AP/CP.

Suite à la présentation du budget primitif, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De voter, par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté à la somme de 11 153 324,27 € en dépenses et en recette.

5. Travaux

5.1. Attribution du marché de travaux forestiers – barrage de la Merveille

Pour rappel, une consultation pour un marché de travaux pour la réhabilitation des barrages de La Merveille et de Sainte-Suzanne – Travaux forestiers avait été lancée juillet 2015. Aucune offre n'avait alors été remise.

Suite à cet appel d'offre infructueux, le Comité Syndical, au cours de la séance du 2 Décembre 2015, avait :

- ⇒ autorisé le Président à procéder à une consultation sans publicité préalable sur simple demande de devis ;
- ⇒ autorisé le Président ou son Vice-Président délégué à attribuer le marché dans la limite des crédits ouverts au budget et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Trois entreprises ont par conséquent été sollicitées le 29 Janvier 2016 :

- Emeraude Jardins ;
- Lemoine Paysage ;
- Entreprise S.A.R.L. Jan.

Elles devaient remettre une offre pour le 19 février 2016 – 12H00.

Les offres ont été ouvertes en présence du Président le Mardi 1^{er} Mars 2016

Pour information, l'analyse des offres est présentée en séance.

L'estimation du maître d'œuvre était de 110 100 €HT. Les trois entreprises sollicitées ont remis une offre :

	Adresse	Montant
Emeraude Jardins	La Marre – 35780 LA RICHARDAIS	71 944,00
Lemoine Paysage	Parc d'activités Confortland – 35520 MELESSE	78 500,00
S.A.R.L Jan	24, Rue du Lion d'Or – 35120 CHERRUEIX	63 769,52

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants énoncés avec leur pondération :

- Prix des prestations : 70%
- Valeur technique : 30%

Note Valeur Technique :

	Emeraude Jardins	Lemoine Paysage	S.A.R.L. Jan
Délai	4 semaines	6 semaines	3 semaines
Formation	CACES	CACES	CACES
Hygiène et Sécurité	Baraque de Chantier avec Sanitaires	Baraque de Chantier avec Sanitaires PPSPS – Sécurité chantier	
Protection de l'Environnement	ECO-BOX pour protéger le cours d'eau	ECO-BOX pour protéger le cours d'eau	Buses annelées Stockage étanche des huiles et carburants
Gestion des déchets	Broyage et évacuation des déchets en décharge contrôlée	Broyage et évacuation des déchets hors site Filière déchet détaillée	Décharge sur plateforme agréée
Références		Références détaillées Certificat de qualification P110 Charte Qualité et Carte Professionnelle UNEP	Références détaillées
Moyens Humains		Moyens humains présentés entés	
Moyens Matériels		Moyens Matériels prés	
Organisation du chantier			Conditions d'accès détaillées
NOTE	5/10	8/10	6/10

CHOIX DU PRESTATAIRE

	Emeraude Jardins	Lemoine Paysage	S.A.R.L. Jan
Prix	71 944.00 €HT	78 500.00 €HT	63 769.52 €HT
Note Prix	6.2	5.7	7
Note technique	1.5	2.4	1.8

Note :	7.7	8.1	8.8
--------	-----	-----	-----

L'analyse des offres selon les critères de jugement définis au Règlement de la Consultation fait apparaître l'offre de l'entreprise Jan comme étant économiquement la plus avantageuse.

- Suite à cette présentation, le Président indique qu'il va attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse.

5.2. Aqueduc Vilaine Atlantique

La présentation du projet d'aqueduc Vilaine Atlantique est faite en séance par Monsieur Auguste FAUVEL, Président du SMG35 et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD, Directeur du SMG35.

Monsieur Auguste FAUVEL retrace l'origine de ce projet qui aujourd'hui fait débat. Il précise que le territoire d'Eau du Pays de Saint-Malo n'est pas raccordé directement à cet aqueduc et que la sécurisation du secteur de Saint-Malo n'est donc pas impactée par ce projet mais qu'elle se fera pas le biais de la canalisation sous la Rance.

Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD expose successivement, l'intérêt inter-départemental de cet aqueduc qui représente 95 km de canalisation, l'intérêt pour le département d'Ille et Vilaine, la finalité de ce projet ainsi que les conséquences financières. Il précise que pour le financement, il n'y aurait, à priori, pas besoin d'augmenter le montant de la surtaxe SMG. Les coûts de gestion et d'achat d'eau seraient pris en charge par la solidarité départementale.

Concernant le secteur d'EPSM, étant donné qu'il ne bénéficierait pas de cette installation, une compensation pourrait être octroyée au syndicat.

Monsieur Auguste FAUVEL souligne que la collectivité Eau du Bassin Rennais est favorable au projet mais souhaiterait qu'il soit différé. Or à sons sens, étant donné l'évolution des besoins, il ne faut pas trop tarder afin d'éviter d'éventuelles pénuries d'eau dans le département.

En réponse à Monsieur Denis RAPINEL qui s'interroge sur l'évolution des travaux, il indique que les deux premières tranches sont déjà réalisées et financées et qu'il reste environ 60 % des travaux à effectuer. Ce qui représente 26 millions d'euros.

Monsieur le Président s'interroge sur la corrélation entre la réalisation de la canalisation sous la Rance et le projet d'aqueduc. Monsieur Auguste FAUVEL confirme que quelle que soit la suite réservée au projet d'aqueduc, la canalisation sous la Rance sera réalisée.

Monsieur Auguste FAUVEL et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD prennent congé.

6. Divers

6.1. Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'étude diagnostic de bassin versant

Une consultation a été lancée en appel d'offre ouvert pour un marché de prestations intellectuelles pour une « Etude diagnostic des bassins versants amont des retenues d'eau potable de Mireloup, Beaufort, Landal et Sainte-Suzanne et suivi de la qualité de l'eau ».

L'avis d'appel public à concurrence a été transmis pour publication sur le site <http://www.centraledesmarches.com> :

- Avis initial : Ouest France 22 et 35, n° 7021351 publié le 13/01/2016 – BOAMP n°16-3237 du 11/01/2016 et JOUE n° 2016/S 008-010076 du 13/01/2016
- Avis rectificatif : Ouest France 22 et 35, n° 2001432 publié le 02/02/2016 – BOAMP n°16-12844 et n°19572 du 09/02/2012

Le dossier de consultation prévoit 4 lots :

- ⇒ **LOT 1** : Etude de définition globale des milieux et des activités humaines sur les bassins versants amont des retenues de Sainte-Suzanne, Mireloup, Beaufort, Landal,
- ⇒ **LOT 2** : Étude des systèmes et des pressions d'origine agricole, puis test de diagnostics individuels dans des exploitations agricoles volontaires ; Définition d'un plan d'actions hiérarchisé, ciblé et chiffré
- ⇒ **LOT 3** : Bilan des pratiques non-agricoles (désherbage communal et assainissement), puis test de modification de pratiques dans des communes volontaires ; Définition d'un plan d'actions hiérarchisé, ciblé et chiffré
- ⇒ **LOT 4** : Suivi de la qualité de l'eau sur 20 points : prélèvements et analyse ; mise en forme et interprétation des résultats

Le lot 4 est un marché à bons de commandes avec une tranche ferme pour l'année 2016 et une tranche conditionnelle pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Ceci permettra d'affermir une tranche une fois les accords de subventions reçus.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Lots 1, 2 et 3 :

- ⇒ Valeur technique de l'offre : 60%
- ⇒ Prix des prestations : 40%

Lot 4 :

- ⇒ Valeur technique de l'offre : 70%
- ⇒ Prix des prestations : 30%

Lots 1, 2 et 3 :

Critère « Valeur technique de l'offre » sur la base de la note méthodologique du candidat:

Critère (A)	Détail des sous-critères	Points affectés	Coeff. De pondération (K)
Valeur technique de l'offre	Références pour des études similaires	2	0,6
	Références et qualifications des intervenants dédiés à la mission	2	
	Pertinence de la méthodologie	3,5	
	Qualité des documents de restitution et de la concertation proposée	1	
	Cohérences des temps passés	1	
	Développement durable	0,5	
	Total pondéré	10	

Critère « Prix des prestations » :

Critère (B)	Détail des sous-critères	Points affectés	Coeff. De pondération (K)
Prix	10*montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre étudiée	10	0,4

L'offre la moins disante se voit attribuer une note de 10/10 pour le critère « Prix des prestations ».

Lot 4 :

Critère « Valeur technique de l'offre » sur la base de la note méthodologique du candidat:

Critère (A)	Détail des sous-critères	Points affectés	Coeff. De pondération (K)
Valeur technique de l'offre	Références pour des missions similaires	1,5	0,7
	Références et qualifications des intervenants dédiés à la mission	1	
	Matériels d'analyse utilisés	1	
	Accréditation, normalisation des méthodes	1	
	Pertinence de la méthodologie : rapidité d'intervention en cas de pluie, respect des dates et des délais,	2,5	
	Qualité et rapidité des documents de restitution	1	
	Qualité et rapidité de réponses aux questions posées	1	
	Développement durable	1	
	Total pondéré	10	

Critère « Prix des prestations » :

Critère (B)	Détail des sous-critères	Points affectés	Coeff. De pondération (K)
Prix	10*montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre étudiée	10	0,3

L'offre la moins disante se voit attribuer une note de 10/10 pour le critère « Prix des prestations ».

L'AAPC fixe la date limite de remise des offres au 22 février 2016 – 12H00.

SAGE Rance Frémur Baie de Beussais
2 communes, dont 1 avec le bourg sur le bassin versant, 58 exploitations agricoles

2 retenues :

- Sainte-Suzanne et la Merveille (surface amont = 12 km²)

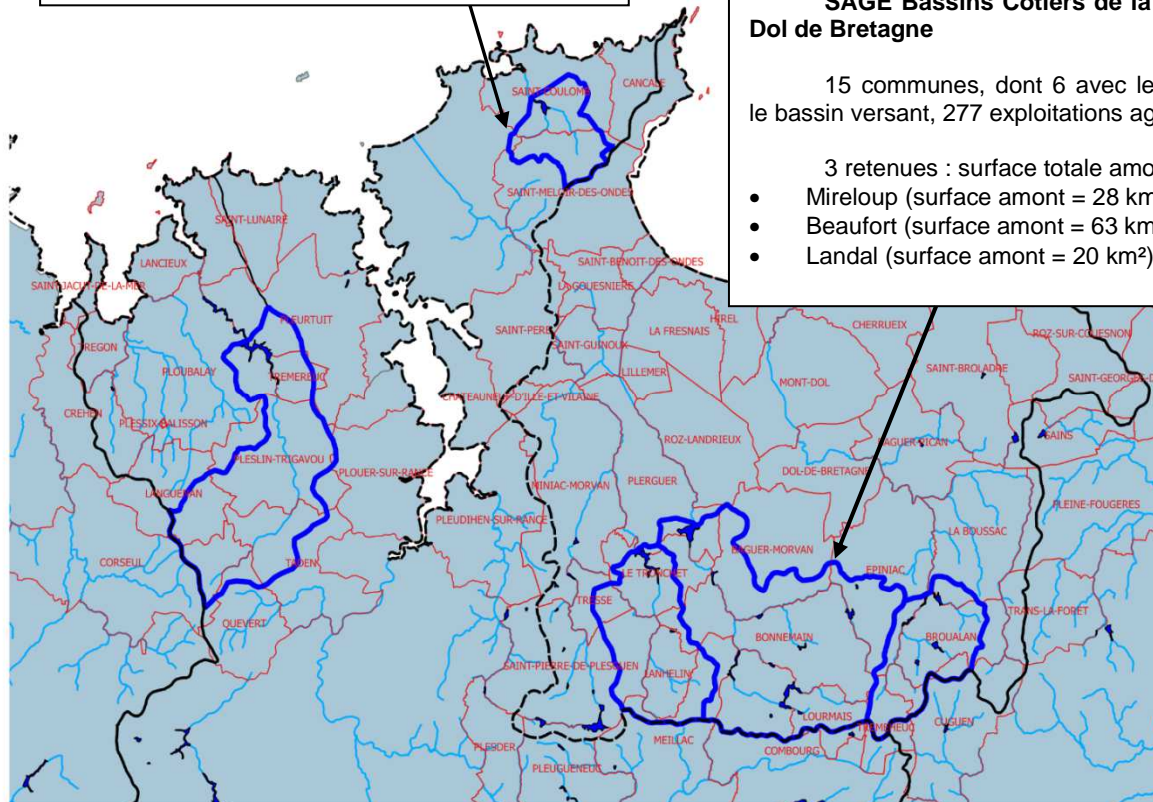
Total des territoires équivalant au bassin versant Frémur-Baie de Beussais :
123 km², 335 exploitations agricoles,
17 communes

SAGE Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne


15 communes, dont 6 avec le bourg sur le bassin versant, 277 exploitations agricoles

3 retenues : surface totale amont 111 km²

- Mireloup (surface amont = 28 km²)
- Beaufort (surface amont = 63 km²)
- Landal (surface amont = 20 km²)



 Territoire des bassins versants concernés

 Captage prioritaire défini dans le SDAGE

PRESENTATION DES TERRITOIRES D'ETUDE

Une Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 22 février 2016 à 17h00 dans les locaux d'Eau du Pays de Saint-Malo afin de procéder à l'ouverture des plis et le 9 mars 2016 à 9h00 afin de procéder à l'admission des candidatures.

- Le lot 1 a été attribué à la Chambre d'Agriculture 35 pour un montant de 18 270 € HT.
- Le lot 2 a été attribué à la Chambre d'Agriculture 35 pour un montant de 77 647,50 € HT.
- Le lot 3 a été attribué au groupement d'entreprises Proxalys environnement – Set environnement pour un montant de 15 430 € HT.
- Le lot 4 a été attribué à Setude Ingénieur Conseil pour un montant de 43 826,28 € HT (simulation – Marché à bons de commande).

Suite à la présentation de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ⇒ **valider le lancement d'une consultation pour un marché de prestations intellectuelles pour une « Etude diagnostic des bassins versants amont des retenues d'eau potable de Mireloup, Beaufort, Landal et Sainte-Suzanne et suivi de la qualité de l'eau » ;**
- ⇒ **valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇒ **autoriser la Commission d'Appel d'Offres à attribuer les marchés aux entreprises dont les offres auront été jugées économiquement les plus avantageuses dans les limites des crédits inscrits au budget ;**
- ⇒ **autoriser M. Le Président à signer les marchés correspondant aux offres jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres.**
- ⇒ **autoriser Le Président à notifier la Tranche Ferme du lot 4 dans la limite des crédits inscrits au budget ;**
- ⇒ **préciser que la notification des tranches conditionnelles nécessitera une nouvelle délibération du Comité Syndical.**

**Le Président,
Jean-Luc BOURGEOUX.**